

Conférence de presse

Berne, le 14 juin 2012

Remarques introductives de Jean-Pierre Danthine

A mon tour, je vous souhaite la bienvenue à cette conférence de presse, qui est pour moi l'occasion de vous présenter l'édition 2012 du rapport sur la stabilité financière. Dans ce rapport, la Banque nationale suisse donne son évaluation des risques pour la stabilité du système bancaire suisse et son appréciation du besoin d'action. Elle favorise ainsi la prise de conscience des risques par les acteurs du système bancaire suisse et contribue de cette manière à la stabilité financière.

Introduction

Depuis le dernier rapport sur la stabilité financière, l'environnement dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est dégradé. En effet, la crise de la dette européenne s'est accentuée, menaçant de s'étendre non plus seulement à des Etats périphériques de la zone euro, mais aussi à des pays faisant partie du noyau dur. De plus, la croissance de l'économie mondiale a fléchi, et les tensions se sont accrues au sein du système bancaire international. Enfin, la situation sur les marchés hypothécaire et immobilier n'a pas connu de détente. La dynamique enregistrée jusqu'alors par les prix de l'immobilier et les prêts hypothécaires s'est poursuivie.

Comme l'a mentionné mon collègue Thomas Jordan, la Banque nationale s'attend, dans son scénario de base, à une amélioration progressive de l'environnement économique et financier au cours des douze prochains mois. Même si ce scénario de base est considéré comme le plus probable, le risque d'une nouvelle détérioration de cet environnement demeure élevé. A court terme, ce scénario défavorable pourrait se traduire par une correction substantielle des prix sur les marchés financiers et par un fort ralentissement économique. Un tel scénario affecterait en particulier les deux grandes banques. Pour les banques axées sur le marché intérieur, le principal danger réside dans une éventuelle chute des prix de l'immobilier en Suisse à moyen terme. Ce danger augmente au fur et à mesure que l'écart se creuse entre les prix du marché et les prix justifiés par les fondamentaux économiques.

Compte tenu des risques élevés découlant de l'environnement économique et financier, la Banque nationale voit un besoin d'action aussi bien pour les grandes banques que pour les banques axées sur le marché intérieur. Ses recommandations vont dans le sens d'un renforcement de la capacité de résistance du système bancaire suisse afin qu'il soit à

14 juin 2012

2

même d'assurer sa fonction essentielle pour l'économie suisse, même au cas où le scénario défavorable que je viens d'évoquer se réaliserait.

Situation des grandes banques

Je souhaite maintenant vous présenter les principaux éléments de notre analyse relative aux grandes banques.

Depuis juin 2011, les deux grandes banques ont fait de nouveaux progrès concernant l'amélioration de leur capacité de résistance. D'une part, elles ont augmenté leurs fonds propres de première qualité. J'entends par là les fonds propres capables d'absorber des pertes. D'autre part, elles ont réduit le volume de leurs actifs pondérés en fonction des risques. Comme l'indique par exemple le niveau des *spreads* de CDS, le marché considère la solvabilité des deux grandes banques comme supérieure à la moyenne internationale. Cela s'explique en partie par leur exposition modérée aux pays les plus vulnérables de l'Europe périphérique.

Malgré ces progrès, la Banque nationale estime que la dotation en fonds propres de première qualité des grandes banques reste en dessous du niveau qui permettrait d'assurer une capacité de résistance suffisante. Cette appréciation se fonde sur trois éléments: premièrement, dans le cas d'une nouvelle aggravation de la crise dans la zone euro, le potentiel de pertes des grandes banques serait considérable par rapport à leurs fonds propres de première qualité. Certes – et je viens de le souligner – l'exposition directe des grandes banques aux pays les plus vulnérables de l'Europe périphérique est modérée. Mais si la crise venait à s'exacerber dans ces pays, il faudrait s'attendre à une détérioration générale de l'environnement économique et financier. Les pertes potentielles des banques s'étendraient alors à de larges pans de leur portefeuille de crédit et de négoce.

Deuxièmement, l'évaluation critique de la Banque nationale repose sur une comparaison avec la dotation en fonds propres d'autres grandes banques internationales. Cette comparaison est basée sur les définitions de Bâle III telles qu'elles seront appliquées au terme de sa mise en œuvre. Ces définitions sont celles qui reflètent le mieux la véritable adéquation des fonds propres d'une banque. Cette comparaison montre que sur la base de ces définitions les deux grandes banques suisses – et en particulier le Credit Suisse – se situent en dessous de la moyenne internationale. Compte tenu de l'énorme importance des deux grandes banques pour l'économie suisse et pour la stabilité financière, c'est une dotation en fonds propres au-dessus de la moyenne qui serait appropriée.

Troisièmement, le degré d'endettement des deux grandes banques reste très élevé, malgré une diminution des actifs pondérés en fonction des risques. Fin mars 2012, les fonds propres capables d'absorber des pertes représentaient ainsi 2,7% de la somme du bilan d'UBS en termes nets et 1,7% seulement de la somme du bilan du Credit Suisse en termes nets. Ces fonds propres ne suffiraient pas, par exemple, à compenser une perte semblable à celle qu'UBS a subie lors de la récente crise financière, perte qui a excédé 3% de la somme de son bilan en termes nets. Par ailleurs, la question se pose de savoir dans quelle

14 juin 2012

3

mesure la diminution des actifs pondérés en fonction des risques reflète une réduction effective des risques économiques si la somme du bilan reste inchangée.

Pour ces raisons, la Banque nationale considère qu'un nouveau renforcement de la capacité de résistance des deux grandes banques est indispensable. Elle recommande qu'UBS ne relâche pas ses efforts sur ce point. Cela requiert notamment la poursuite d'une politique de dividende restrictive. Quant au Credit Suisse, il devrait accélérer le processus et tout mettre en œuvre pour augmenter substantiellement, cette année encore, le montant de ses fonds propres de première qualité.

De plus, la Banque nationale recommande aux grandes banques de faire preuve d'une transparence accrue pour ce qui a trait à leur capacité de résistance. Concrètement, elles devraient – comme l'a fait UBS dans le cadre des présentations des deux derniers résultats trimestriels – publier les informations sur leur dotation en fonds propres selon les normes de Bâle III telles qu'elles s'appliqueront à la fin de la période de transition. Les deux grandes banques devraient en outre calculer et publier régulièrement leurs actifs pondérés en fonction des risques en se basant sur l'approche standard de Bâle. Les chiffres correspondants peuvent fournir des points de comparaison pour les actifs pondérés en fonction des risques tels qu'ils sont calculés à l'aide des modèles de risques internes. Une telle comparaison permet de présenter de façon plus transparente la réduction en cours des risques.

La mise en œuvre de ces deux mesures est nécessaire du point de vue de la stabilité financière. Mais les grandes banques ont elles aussi intérêt à disposer de suffisamment de fonds propres capables d'absorber des pertes. En effet, une capacité de résistance élevée renforce aussi bien la compétitivité des grandes banques dans l'activité de gestion de fortune que la confiance que le marché leur accorde.

Situation des banques axées sur le marché intérieur

Permettez-moi à présent de vous présenter notre évaluation des banques axées sur le marché intérieur.

Des signes tangibles de déséquilibres s'accumulent sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. Durant les 12 derniers mois, le volume des prêts hypothécaires et les prix de l'immobilier ont à nouveau crû fortement. Ainsi, le ratio entre le volume de crédits hypothécaires et le produit intérieur brut, déjà élevé en comparaison historique, a continué d'augmenter. Parallèlement, les prix de l'immobilier résidentiel ont atteint un niveau qui dans certains cas excède la valeur justifiée par les fondamentaux économiques tels que les facteurs démographiques ou le revenu par habitant. En moyenne nationale, c'est le cas pour le prix des appartements en propriété. Dans certaines régions comme la région lémanique ou les environs du lac de Zurich et du lac de Zoug, ce constat s'applique en moyenne à l'ensemble des segments du marché résidentiel.

Dans le scénario de base, la forte dynamique du volume des prêts hypothécaires et des prix de l'immobilier devrait se poursuivre. Il faut donc s'attendre à ce que les déséquilibres

14 juin 2012

4

s'accroissent et, partant, que le risque d'une correction abrupte de ces excès augmente à moyen terme.

En moyenne, la capitalisation des banques axées sur le marché intérieur, mesurée à l'aune des exigences réglementaires, est élevée en comparaison historique. En outre, les fonds propres détenus par ces banques sont pour l'essentiel de première qualité et donc capables d'absorber des pertes éventuelles. Dans le contexte actuel, les données correspondant aux exigences réglementaires amènent cependant à surestimer la capacité de résistance de ces banques:

- Premièrement, certains risques ne sont pas pris en compte dans les exigences réglementaires. Cela concerne tout particulièrement le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (*banking book*), qui regroupe l'activité traditionnelle de dépôt et de crédit. Dans la situation actuelle, caractérisée par une forte exposition au risque de taux d'intérêt en comparaison historique, cette lacune est substantielle.
- Deuxièmement, les exigences réglementaires actuelles sont pro-cycliques. Ainsi, la hausse des prix de l'immobilier conduit à des exigences de fonds propres plus basses du fait de son influence sur le taux de couverture des crédits accordés. Dans la situation actuelle caractérisée par des excès croissants sur le marché immobilier, la capitalisation mesurée à l'aune des ratios réglementaires tend donc à surestimer la capacité de résistance effective des banques.
- Troisièmement, les exigences réglementaires ne prennent pas en compte la faible diversification de la plupart des banques axées sur le marché intérieur. L'essentiel de l'activité de ces banques et des risques qu'elles encourent se rapporte à l'octroi de prêts hypothécaires. A cette concentration en termes d'activités s'ajoute souvent une concentration géographique au niveau cantonal ou régional.

Au vu de ces éléments, la Banque nationale est d'avis qu'il faut agir à deux niveaux. D'une part, la capacité de certaines banques à supporter les risques encourus doit être réévaluée et, au besoin, renforcée. Il s'agit tout particulièrement des banques qui cumulent des risques, tels que le risque de taux d'intérêts et une forte exposition aux marchés hypothécaire et immobilier. Dans ce domaine, les mesures microprudentielles de la FINMA jouent un rôle primordial. D'autre part, comme l'a souligné la Banque nationale à de nombreuses reprises, dans la perspective des risques cycliques liés aux marchés hypothécaire et immobilier, il conviendra d'évaluer le besoin d'une adaptation temporaire des exigences en fonds propres du système bancaire. Dans ce but, le Conseil fédéral a annoncé le 1^{er} juin qu'il mettrait un instrument macroprudentiel à la disposition des autorités suisses à partir du 1^{er} juillet: le volant anticyclique de fonds propres.

Mise en œuvre d'un instrument macroprudentiel

Pour terminer, je souhaite décrire brièvement le fonctionnement de ce volant anticyclique de fonds propres. Cet instrument permettra aux autorités d'ajuster les exigences de fonds propres du système bancaire en fonction d'éventuels excès sur le marché des crédits en

14 juin 2012

5

Suisse. Il s'agit d'un instrument préventif qui peut être activé lorsque le besoin s'en fait sentir et avec le niveau requis. Par ailleurs, il peut être ciblé sur un segment particulier du marché des crédits. Lorsque les déséquilibres se résorbent, le volant anticyclique de fonds propres sera désactivé, avec effet immédiat ou graduellement.

En activant le volant anticyclique, les autorités poursuivent deux objectifs. Le premier est de renforcer la capacité de résistance du secteur bancaire en vue d'assurer une meilleure protection contre les effets d'une correction de déséquilibres sur le marché des crédits en Suisse. Le second est de freiner le développement de tels déséquilibres.

Sur proposition de la Banque nationale, le Conseil fédéral décidera aussi bien l'activation ou la désactivation du volant anticyclique que le niveau de celui-ci. La Banque nationale consultera la FINMA avant de remettre sa proposition au Conseil fédéral. Cette proposition sera basée sur une analyse et une évaluation approfondies de la situation sur le marché des crédits en Suisse menées en principe chaque trimestre.¹

Les signes d'excès qui s'accumulent actuellement sur le marché des crédits en Suisse concernent le segment des prêts hypothécaires destinés au financement d'objets résidentiels. S'il devait être activé, le volant anticyclique concernerait dès lors uniquement ce segment du marché des crédits. Dans son évaluation du besoin d'activation, la Banque nationale prendra en compte l'impact des autres mesures annoncées récemment qui concernent les marchés hypothécaire et immobilier. Ces mesures comprennent une nouvelle révision de l'autoréglementation et un resserrement structurel de la pondération des risques pour les prêts hypothécaires. En outre, dans le cadre de son mandat de politique monétaire, la Banque nationale surveillera attentivement l'impact d'une activation éventuelle du volant anticyclique de fonds propres sur l'économie en général.

La situation actuelle justifie la mise à disposition aux autorités suisses, à un stade précoce, de cet instrument prévu par Bâle III. Les nombreuses crises subies dans le passé démontrent le coût élevé des excès sur le marché des crédits. Même s'il ne permettra pas d'empêcher tous les excès sur le marché des crédits en Suisse, le volant anticyclique devrait contribuer à réduire ces coûts à l'avenir, pour autant qu'il soit activé suffisamment tôt pour déployer ses effets préventifs.

¹ Banque nationale suisse, «Mise en œuvre du volant anticyclique de fonds propres en Suisse – concrétisation du rôle de la Banque nationale suisse», fact sheet, juin 2012, www.snb.ch, stabilité financière, publications.